



Délibération du conseil de la recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 21 octobre 2025

Objet : Nombre d'emplois réservés à l'accueil de candidats admis au concours de l'agrégation (rentrée 2026).

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Approuve qu'aucun emploi ne soit réservé à l'accueil des candidats admis au concours de l'agrégation (rentrée 2026).

Membres présents et représentés : 40

Vote : Unanimité

Paris, le 19 NOV. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le : 19 NOV. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le : 19 NOV. 2025

Délibération du conseil de la recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 21 octobre 2025

Objet : Avis sur les demandes de publication d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences au titre de la campagne synchronisée 2026.
Nombre d'emplois de maîtres de conférences à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.
Nombre d'emplois de professeurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Approuve la publication de l'emploi de professeur publié au titre de l'article 51 du décret du 6 juin 1984 tel qu'il est décrit en annexe.

Approuve la publication des six emplois de maîtres de conférences publiés au titre de l'article 26-I-1 du décret du 6 juin 1984 tels qu'ils sont décrits en annexe.

Approuve qu'aucun emploi de maître de conférences ne soit à pourvoir par la voie de la mutation.

Membres présents et représentés : 40

Vote : Unanimité

Approuve la publication de l'emploi de professeur publié au titre de l'article 46,1° du décret du 6 juin 1984 tel qu'il est décrit en annexe.

Approuve qu'un seul emploi de professeur soit à pourvoir uniquement par la voie de la mutation

Membres présents et représentés : 40

Vote : Majorité des voix : 4 voix contre et 9 abstentions

Paris, le 30 OCT. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le : 03 NOV. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le : 03 NOV. 2025

**DEMANDES DE PUBLICATION D'EMPLOIS
PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFERENCES
CAMPAGNE SYNCHRONISEE 2026**

SECTION	N° emploi	Article décret 84-431	PROFIL DEMANDE	ORIGINE DE LA VACANCE	Date de prise de fonctions
PROFESSEURS					
Droit public	0100PR0241	51		M. ALLAND Denis Départ à la retraite au 01/09/2025	01/09/2026
Droit public	0200PR0416	46, 1°	Droit international	M. SANTULLI Carlo Mutation au 01/09/2024	01/09/2026
MAITRES DE CONFERENCES					
Droit privé	0100MCF0103	26-I-1		M. MARTIN Eric Départ à la retraite au 01/10/2025	01/09/2026
Droit privé	0100MCF0087	26-I-1		M. CHACORNAC Jérôme Réussite concours PR en 2025	01/09/2026
Droit privé	0100MCF0089	26-I-1		Poste susceptible d'être vacant suite aux résultats du concours de l'agrégation en droit privé	01/09/2026
Droit privé	0100MCF0083	26-I-1		Poste susceptible d'être vacant suite aux résultats du concours de l'agrégation en droit privé	01/09/2026
Droit public	0200MCF0113	26-I-1		M. VERGNET Nicolas Réussite concours agrégation 2024-2025	01/09/2026
Sciences économiques	0500MCF0215	26-I-1	Economie mathématique et microéconomie appliquée	M. SKALLI Ali Départ à la retraite au 01/09/2025	01/09/2026